

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Aides financières aux étudiant-es

Bureau universitaire d'information sociale (BUIS)

2005 2006



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Les prestations sociales de la Division administrative et sociale des étudiants

sont regroupées au **4, rue de Candolle**. Ouverture des bureaux de **10h à 13h** et de **14h à 16h** les jours ouvrables. Détail des diverses prestations de la division sur <http://www.unige.ch/dase/>

- > **Bureau de placement**: travail temporaire et autorisations de travail.
Tél.: 022 379 77 02 – Fax: 022 379 11 37
E-mail: placement@unige.ch
- > **Centre Uni-emploi**: informations et conseils pour la recherche d'emploi en fin d'études.
Tél.: 022 379 75 90 – Fax: 022 379 77 11
E-mail: uni-emploi@unige.ch
- > **Bureau des activités culturelles**: ateliers, cours, manifestations.
Tél.: 022 379 77 05 – Fax: 022 379 77 07
E-mail: activites-culturelles@unige.ch
- > **Antenne Santé**: consultations individuelles avec ou sans rendez-vous.
Tél.: 022 379 77 09
E-mail: antenne-sante@unige.ch
- > **Centre de Conseil Psychologique**: entretiens individuels, ateliers.
Tél.: 022 379 74 41
E-mail: CCP@adm.unige.ch
- > **Bureau des sports universitaires**: activités physiques et sportives.
Tél.: 022 379 77 22 – Fax: 022 379 11 09
E-mail: sports@unige.ch
- > **Bureau universitaire d'information sociale**: informations, conseils sociaux et aides diverses.
Tél.: 022 379 77 79 – Fax: 022 379 77 47
E-mail: info-sociale@adm.unige.ch
- > **Bureau des logements et restaurants universitaires**: informations, conseils et offres de logements.
Tél.: 022 379 77 20 – Fax: 022 379 77 85
E-mail: logements@unige.ch
- > **Boussole**: programmes d'orientation des collégiens en année de maturité et d'intégration des nouveaux étudiants.
Tél.: 022 379 74 94 – Fax: 022 379 79 34 – Uni Dufour – Bureau 228
E-mail: Danielle.Maurice@adm.unige.ch

SOMMAIRE DES AIDES

S o m m a i r e d e s a i d e s

Aides ponctuelles:

Dépannage	6
Dépannage assurance	7
Dépannage déplacements	8
Dépannage spécial (SCB)	9

Bourses complètes ou partielles:

Allocation logement (SCB)	12
Allocation crèche (SCB)	13
Allocation examens (SCB)	14
Bourses SCB (SCB)	15
Bourse Naegeli (SCB)	16
Bourses Mobilité	17
Aide Fonds Alpic	18
Bourses privées	19

Taxes:

Exonération des taxes	22
-----------------------------	----

Annexes:

Budget indicatif étudiant	24
Budget indicatif couple	25
Comment obtenir une bourse ou un prêt	26
Documents consultables au BUIS	28

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Ce qu'il faut savoir
à propos du BUIS et
des aides financières

- > Le BUIS est un Service d'**Information** sociale et non pas d'Aide Sociale.
- > Le BUIS s'efforce de répondre aux besoins des étudiant-es mais ses budgets sont extrêmement limités. Les aides financières accordées viennent appuyer les ressources de l'étudiant-e lui/elle même et de sa famille, mais ne peuvent s'y substituer. Elles ne constituent pas un droit en tant que tel.
- > Les aides accordées par le BUIS sont soumises à des **critères** d'octroi académiques et financiers et sont attribuées en fonction des ressources disponibles.
- > Les ressources **personnelles** de l'étudiant-e sont toujours considérées. Si un-e étudiant-e a travaillé avant de demander de l'aide il est tenu compte de sa capacité d'épargne.
- > Les aides sont accordées en priorité aux étudiant-es en **première formation** et après au minimum une première année d'études **réussie** à Genève.
- > Le BUIS n'intervient pas pour financer le paiement des taxes universitaires ou les frais d'écolage HES.

CONTACT¹

C o n t a c t

Contact:

Bureau Universitaire d'Information Sociale (BUIS)

Rue de Candolle 4

CH-1211 Genève 4

Tél.: 022 379 77 79 et 022 379 77 18

E-mail: info-sociale@adm.unige.ch

Site Internet: <http://www.unige.ch>

Réception:

Le matin de 10 heures à 13 heures

et l'après-midi de 14 heures à 16 heures.

¹ À l'exception des étudiant-es de L'École d'Ingénieurs de Lullier dans laquelle existe un Service Social et qui doivent s'adresser directement à celui-ci.

AIDES PONCTUELLES

Aides ponctuelles

- > Dépannage
- > Dépannage assurance
- > Dépannage déplacements
- > Dépannage spécial (SCB)

DÉPANNAGE

D e p a n n a g e

Conditions:

- > Être immatriculé à l'Université de Genève ou inscrit dans l'une des Institutions ayant accès aux Activités au service des étudiant-es de l'Université (IUED, HES-GE, IUHEI).
- > S'être acquitté du paiement des taxes universitaires ou des frais d'écologie.
- > Avoir effectué au moins un semestre d'études réussies.
- > Couvrir en partie son budget par un travail rémunéré.
- > Être confronté à une difficulté financière passagère.

Octroi:

- > Montant maximum : 500 frs par cas.
- > La décision d'octroi relève du BUIS, selon les conditions ci-dessus et les fonds disponibles.

Démarches:

- > Présenter une demande écrite au BUIS (formulaire de demande d'aide financière à remplir).
- > Fournir les pièces justificatives demandées (situation académique, familiale et financière).
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e qui évalue la situation.

DÉPANNAGE ASSURANCE

D é p a n n a g e a s s u r a n c e

Conditions :

- > Être immatriculé à l'Université de Genève ou inscrit dans l'une des Institutions ayant accès aux Activités au service des étudiant-es de l'Université (IUED, HES-GE, IUHEI).
- > S'être acquitté du paiement des taxes universitaires ou des frais d'écologie.
- > Avoir effectué au moins un semestre d'études réussies.
- > Avoir effectué les démarches pour l'obtention du subsidé de l'assurance maladie (pour les titulaires d'une assurance suisse)².
- > Couvrir en partie son budget par un travail rémunéré.
- > Être dans l'impossibilité de couvrir des frais médicaux, dentaires ou ophtalmologiques urgents, ou ses primes d'assurance maladie.

Octroi :

- > Montant maximum : 500 frs par cas.
- > Selon les factures présentées et la situation de l'étudiant-e.
- > La décision d'octroi relève du BUIS, selon les conditions ci-dessus et les fonds disponibles.

Démarches :

- > Présenter une demande écrite au BUIS (formulaire de demande d'aide financière à remplir).
- > Fournir les pièces justificatives demandées (situation académique, familiale et financière).
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e qui évalue la situation.

2 Le subsidé est une aide du Canton, octroyée sous condition de revenus modestes. Pour obtenir cette aide, il faut s'adresser au Service de l'Assurance-maladie ou SAM (62, rte de Frontenex, 1207 Genève. Tél.: 022 327 65 30).

DÉPANNAGE DÉPLACEMENTS

D é p a n n a g e d é p l a c e m e n t s

Conditions:

- > Être immatriculé à l'Université de Genève ou inscrit dans l'une des Institutions ayant accès aux Activités au Service des étudiant-es de l'Université (IUED, HES-GE, IUHEI).
- > S'être acquitté du paiement des taxes universitaires ou des frais d'écolage.
- > Couvrir en partie son budget par un travail rémunéré.
- > Devoir se déplacer régulièrement de Genève vers une autre Université ou HES pour des cours faisant partie intégrante de son cursus académique.

Octroi:

- > Selon le budget de l'étudiant-e, mais la participation du BUIS ne peut pas excéder la moitié des frais d'abonnement ou de billets.
- > La décision d'octroi relève du BUIS, selon les conditions ci-dessus et les fonds disponibles.

Démarches:

- > Présenter une demande écrite au BUIS (formulaire de demande d'aide financière à remplir).
- > Fournir les pièces justificatives demandées (situation académique, familiale et financière).
- > Présenter une attestation de la Faculté montrant que les déplacements entre les deux Facultés ou Écoles sont obligatoires.
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e qui évalue la situation.

DÉPANNAGE SPÉCIAL (SCB)

Dépannage spécial de
la Sous-Commission
des Bourses de l'Université

Conditions :

- > Être immatriculé à l'Université de Genève ou inscrit dans l'une des Institutions ayant accès aux Activités au service des étudiant-es de l'Université (IUED, HES-GE, IUHEI).
- > S'être acquitté du paiement des taxes universitaires ou des frais d'écolage.
- > Couvrir en partie son budget par un travail rémunéré.
- > Devoir faire face à des frais extraordinaires et importants, par exemple des frais médicaux ou dentaires **indispensables** (l'étudiant-e doit présenter un devis).

Octroi :

- > Selon le budget de l'étudiant-e, mais montant maximum de 3'600 frs par année.
- > La décision d'octroi relève de la Sous-Commission des Bourses de la Commission Sociale de l'Université selon les conditions ci-dessus et les fonds disponibles³.

Démarches :

- > Présenter une demande écrite au BUIS (formulaire de demande d'aide financière à remplir).
- > Fournir les pièces justificatives demandées (situation académique, familiale et financière).
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e qui préparera un dossier à soumettre à la Sous-Commission des Bourses de la Commission Sociale de l'Université.

³ Cette Commission se réunit tous les 15 jours pendant l'année universitaire.

BOURSES COMPLÈTES OU PARTIELLES

Bourses complètes
ou partielles

- > Allocation logement (SCB)
- > Allocation crèche (SCB)
- > Allocation examens (SCB)
- > Bourses SCB (SCB)
- > Bourse Naegeli (SCB)
- > Bourses Mobilité
- > Aide Fonds Alpic
- > Bourses privées

ALLOCATION LOGEMENT (SCB)

Allocation Logement de
la Sous-Commission
des Bourses de l'Université

Conditions:

- > Être immatriculé à l'Université de Genève ou inscrit dans l'une des Institutions ayant accès aux Activités au service des étudiant-es de l'Université (IUED, HES-GE, IUHEI).
- > S'être acquitté du paiement des taxes universitaires ou des frais d'écolage.
- > Être domicilié dans le canton de Genève.
- > **Effectuer une première formation** ou être doctorant-e avec enfant(s) à charge.
- > Dès le début des études pour les étudiant-es suisses ou étrangers-ères avec permis C⁴, les étudiant-es réfugiés-es statutaires en Suisse, ou les candidat-es à l'asile politique à Genève.
- > Dès la réussite des examens de première année pour les autres étudiant-es.
- > Couvrir en partie son budget par un travail rémunéré.
- > Ne pas être au bénéfice d'une bourse ou prêt cantonal.
- > Être dans une situation financière difficile.

Octroi:

- > Selon budget de l'étudiant-e mais montant maximum de 3'600 frs ou 4'000 frs par cas⁵.
- > La décision d'octroi relève de la Sous-Commission des Bourses de la Commission Sociale de l'Université selon les conditions ci-dessus et les fonds disponibles.
- > Cette aide financière est en principe non-renouvelable⁶.

Démarches:

- > Présenter une demande écrite au BUIS (formulaire de demande d'aide financière à remplir).
- > Fournir les pièces justificatives demandées (situation académique, familiale et financière).
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e qui préparera un dossier à soumettre à la Sous Commission des Bourses de la Commission Sociale de l'Université.

4 Pour ces étudiant-es, la présentation de la décision du Service Cantonal compétent concernant la possibilité d'obtenir une bourse et/ou un prêt d'études est exigée.

5 Selon la durée de l'année scolaire (9 ou 10 mois)

6 Sauf pour certaines facultés.

ALLOCATION CRÈCHE (SCB)

Allocation crèche de
la Sous-Commission
des Bourses de l'Université

Conditions:

- > Avoir un ou plusieurs enfants à Genève.
- > Être immatriculé à l'Université de Genève ou inscrit dans l'une des Institutions ayant accès aux Activités au service des étudiant-es de l'Université, (IUED, HES-GE, IUHEI).
- > S'être acquitté du paiement des taxes universitaires ou des frais d'écologie.
- > **Effectuer une première formation** ou être candidat-e au doctorat.
- > Être domicilié dans le canton de Genève.
- > Dès le début des études pour les étudiant-es suisses ou étrangers-ères avec permis C⁷, les étudiant-es réfugiés-es statutaires en Suisse, ou les candidat-es à l'asile politique à Genève.
- > Dès la réussite des examens de première année pour les autres étudiant-es.
- > Couvrir en partie son budget par un travail rémunéré.
- > Être dans une situation financière difficile.
- > Ne pas être au bénéfice d'une bourse ou prêt cantonal.

Octroi:

- > Selon budget de l'étudiant-e mais montant maximum de 3'600 frs par cas.
- > La décision d'octroi relève de la Sous-Commission des Bourses de la Commission Sociale de l'Université selon les conditions ci-dessus et les fonds disponibles.

Démarches:

- > Présenter une demande écrite au BUIS (formulaire de demande d'aide financière).
- > Fournir les pièces justificatives demandées (situation académique, familiale et financière).
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e qui préparera un dossier.

7 Pour ces étudiant-es, la présentation de la décision du Service Cantonal compétent concernant la possibilité d'obtenir une bourse et/ou un prêt d'études est exigée.

ALLOCATION EXAMENS DE LA SCB

Allocation examens de
la Sous-Commission
des Bourses de l'Université

Conditions:

- > Être immatriculé à l'Université de Genève ou inscrit dans l'une des Institutions ayant accès aux Activités au service des étudiant-es de l'Université (HES-GE).
- > Être ressortissant d'un pays étranger (priorité accordée aux étudiant-es d'origine de pays non ou peu industrialisés)⁸.
- > S'être acquitté du paiement des taxes universitaires ou des frais d'écolage.
- > Être domicilié dans le canton de Genève.
- > Effectuer une **première formation**.
- > Avoir réussi 3 semestres d'études dans la même faculté ou école.
- > Couvrir en partie son budget par un travail rémunéré.
- > Ne pas être au bénéfice d'une bourse ou prêt cantonal.
- > Être dans une situation financière difficile.
- > Être en préparation d'examens.

Octroi:

- > Selon budget mais montant maximum de 3'000 frs (en principe une seule attribution).
- > La décision d'octroi relève de la Sous-Commission des Bourses de la Commission Sociale de l'Université selon les conditions ci-dessus et les fonds disponibles.

Démarches:

- > Présenter une demande écrite au BUIS (formulaire de demande d'aide financière).
- > Fournir les pièces justificatives demandées (situation académique, familiale et financière).
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e qui préparera un dossier.

⁸ Les étudiant-es suisses, permis C ou réfugiés politiques statutaires doivent s'adresser au Service des Bourses de leur canton.

BOURSES DE LA SCB

Bourses de
la Sous-Commission
des Bourses de l'Université

Conditions:

- > Être immatriculé à l'Université de Genève ou inscrit dans l'une des Institutions ayant accès aux Activités au service des étudiant-es de l'Université (HES-GE).⁹
- > Être ressortissant d'un pays étranger (priorité accordée aux étudiant-es d'origine de pays non ou peu industrialisés)¹⁰.
- > S'être acquitté du paiement des taxes universitaires ou des frais d'écolage.
- > Être domicilié dans le canton de Genève.
- > Effectuer une première formation.
- > Avoir réussi 4 semestres d'études dans la même faculté ou école.
- > Couvrir en partie son budget par un travail rémunéré.
- > Être dans une situation financière difficile.
- > Ne pas être au bénéfice d'une bourse ou prêt cantonal.

Octroi:

- > Selon budget mais montant maximum de 10'000 frs par année et par cas.
- > La décision d'octroi relève de la Sous-Commission des Bourses de la Commission Sociale de l'Université selon les conditions ci-dessus et les fonds disponibles.

Démarches:

- > Présenter une demande écrite au BUIS (formulaire de demande d'aide financière).
- > Fournir les pièces justificatives demandées (situation académique, familiale et financière).
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e qui préparera un dossier.

⁹ Les étudiant-es de l'IUED doivent présenter leur demande directement auprès de l'Institut.

¹⁰ Les étudiant-es suisses, permis C ou réfugiés-es politiques statutaires doivent s'adresser au Service des Bourses de leur canton.

BOURSE NAEGELI (SBC)

Bourse Naegeli de
la Sous-Commission
des Bourses de l'Université

Conditions:

- > Être immatriculé à la Faculté de Médecine de l'Université de Genève.
- > S'être acquitté du paiement des taxes universitaires.
- > Être domicilié dans le canton de Genève.
- > Être de nationalité suisse.
- > Être dans une situation financière difficile.
- > Ne pas être au bénéfice d'une bourse ou d'un prêt cantonal
- > Dès la réussite de la première partie des examens finaux pour la médecine.
- > Être admis en quatrième année pour les étudiant-es en médecine dentaire.

Octroi:

- > Selon budget de l'étudiant-e.
- > Aide financière renouvelable en principe, sur examen de la situation du bénéficiaire.
- > La décision d'octroi relève de la Sous-Commission des Bourses de la Commission Sociale de l'Université selon les conditions ci-dessus et les fonds disponibles.

Démarches:

- > Présenter une demande écrite au BUIS (formulaire de demande d'aide financière).
- > Fournir les pièces justificatives demandées (situation académique, familiale et financière).
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e qui préparera un dossier à soumettre à la Sous Commission des Bourses de la Commission Sociale de l'Université.

BOURSE MOBILITÉ

B o u r s e M o b i l i t é

Conditions:

- > Être immatriculé à l'Université de Genève et rester inscrit dans sa Faculté à Genève comme étudiant-e régulier-ère ou inscrit dans l'une des Institutions ayant accès aux activités au service des étudiant-es de l'Université (IUED, HES-GE, IUHEI).
- > Partir à l'étranger ou dans un autre Canton suisse pour effectuer une partie de ses études. Le séjour, obligatoire ou recommandé, doit être reconnu par la Faculté, l'École ou l'Institut.
- > Avoir accompli avec succès au minimum une année d'études.
- > Être en «normalité» d'études.
- > Avoir couvert une partie de son budget par un travail rémunéré.
- > Être dans une situation financière qui rend le séjour à l'étranger difficile voire impossible.

Octroi:

- > Montant variable selon les fonds disponible et le budget de l'étudiant-e, mais maximum 10'000 frs pour l'étudiant-e en première formation universitaire et 5'000 frs pour l'étudiant-e en 2^e formation.
- > La décision est prise par un Comité.

Démarches:

- > Présenter une demande au BUIS (formulaire de demande d'aide financière à remplir), au plus tard le **1^{er} mars** pour l'année académique suivante.
- > Fournir les pièces justificatives demandées.
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e du BUIS qui constituera le dossier à soumettre au Comité.

FONDS ALPIC

F o n d s A l p i c

Conditions:

- > Être immatriculé à l'Université de Genève.
- > Pouvoir justifier d'un handicap (attestation médicale).
- > Pas de condition de nationalité ni de lieu de domicile.
- > Être dans une situation financière difficile du fait de son handicap ou avoir des difficultés pour acquérir les appareils nécessaires pour faciliter ses études.

Octroi:

- > Aide complémentaire à un revenu principal de l'étudiant-e.
- > Montant variable selon le budget de l'étudiant-e.
- > En cas de demande pour l'achat d'appareil ou de matériel, un devis est nécessaire.
- > La décision relève d'un Comité désigné par le Rectorat de l'Université de Genève.

Démarches:

- > Présenter une demande écrite au BUIS.
- > Fournir les pièces justificatives demandées.
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e du BUIS qui vous aidera à préparer le dossier à soumettre au Comité et effectuera un préavis.

BOURSES PRIVÉES

B o u r s e s p r i v e e s

Conditions :

- > Être immatriculé à l'Université de Genève ou inscrit dans l'une des Institutions ayant accès aux activités au service des étudiant-es de l'Université (IUED, HES-GE, IUHEI)¹¹.
- > S'être acquitté du paiement des taxes universitaires ou des frais d'écolage.
- > Être en première formation, au niveau licence ou diplôme (dans de rares cas, des bourses peuvent être accordées pour des études de doctorat).
- > Avoir réussi une partie de son parcours d'études.
- > Couvrir en partie son budget par un travail rémunéré.
- > Être dans une situation financière difficile.

Attention : Les conditions peuvent varier selon les fonds ou Fondations sollicités.

Octroi :

- > Montant variable selon budget de l'étudiant-e.
- > La décision est prise par le Comité du fonds ou de la fondation privée.

Démarches :

- > Présenter une demande écrite au BUIS (formulaire de demande d'aide financière à remplir)
- > Remplir, s'il y a lieu, un formulaire spécifique pour le fonds sollicité.
- > Fournir les pièces justificatives demandées (situation académique, familiale et financière).
- > Avoir un entretien avec un-e assistant-e social-e du BUIS qui vous aidera à préparer le dossier à soumettre à la fondation.
- > Sur demande de certaines fondations, un préavis écrit du BUIS doit accompagner le dossier.

Attention : les demandes de bourses privées doivent être déposées au BUIS avant le 15 septembre pour l'année académique suivante.

¹¹ Les étudiant-es de l'École d'Ingénieurs de Lullier dans laquelle existe un Service Social doivent s'adresser à celui-ci.

TAXES

T a x e s

EXONÉRATION DES TAXES¹²

Exonération des taxes

Conditions:

- > Être immatriculé à l'Université de Genève.
- > Être dans une situation financière difficile (personnelle et/ou familiale).
- > Poursuivre normalement ses études au sens de la loi genevoise sur l'encouragement aux études.

Octroi:

- > L'exonération porte sur les taxes d'encadrement, soit 435 frs par semestre.

Démarches:

- > Retirer au Bureau Universitaire d'Information Sociale un formulaire de demande d'exonération contenant une liste des documents requis.
- > Remplir le formulaire et rassembler **TOUS** les documents demandés.
- > Ramener le formulaire accompagné des documents au BUIS avant la fin du mois de novembre de l'année académique en cours.

Attention: À défaut de production des pièces demandées dans les délais impartis et/ou en cas de dossier incorrectement rempli, la Commission des taxes n'entrera pas en matière sur les demandes d'exonération.

¹² Ne concerne que les étudiant-e-s de l'Université.

ANNEXES

A n n e x e s

BUDGET MENSUEL DE BASE

Budget indicatif
mensuel de base
Année académique 2005-2006

Étudiant-e seul-e

	jusqu'à 25 ans SFR	dès 25 ans SFR
Taxes universitaires (500.-/semestre)	84.-	84.-
Frais d'études	100.-	100.-
Assurance maladie/accidents	200.-	300.-
Assurance RC ménage	30.-	30.-
Frais de déplacement/Abonnements	45.-	70.-
Loyer	550.-	550.-
Électricité-Téléphone	130.-	130.-
Alimentation	600.-	600.-
Habillement/Activités culturelles/Loisirs	250.-	250.-
TOTAL	SFR 1'989.-	SFR 2'114.-

Étudiant-e seul-e + 1 enfant

	SFR
Taxes universitaires (500.-/semestre)	84.-
Frais d'études	100.-
Assurance maladie/accidents	env. 400.-
Assurance RC ménage	30.-
Frais de déplacement/Abonnements	70.-
Loyer	800.-
Électricité-Téléphone	150.-
Alimentation	850.-
Habillement/Activités culturelles/Loisirs	450.-
Crèche/Cantine	400.-
TOTAL	SFR 3'334.-

Nota : En dessous de 25 ans l'abonnement TPG ne coûte que fr. 45.- par personne.
Une somme de fr. 400.- est ajoutée à ce calcul pour chaque autre enfant.

BUDGET MENSUEL DE BASE

Budget indicatif
mensuel de base
Année académique 2005 - 2006

Couple d'étudiants

	SFR
Taxes universitaires (500.-/semestre)	168.-
Frais d'études	200.-
Assurance maladie/accidents	600.-
Assurance RC ménage	40.-
Frais de déplacement/Abonnements	140.-
Loyer	800.-
Électricité-Téléphone	180.-
Alimentation	850.-
Habillement/Activités culturelles/Loisirs	500.-
TOTAL	SFR 3'478.-

Couple d'étudiants + 1 enfant

	SFR
Taxes universitaires (500.-/semestre)	168.-
Frais d'études	200.-
Assurance maladie/accidents	685.-
Assurance RC ménage	40.-
Frais de déplacement/Abonnements	140.-
Loyer	900.-
Électricité-Téléphone	180.-
Alimentation	1'130.-
Habillement/Activités culturelles/Loisirs	700.-
TOTAL	SFR 4'143.-

Genève, le 20 juillet 2004

Nota: En dessous de 25 ans l'abonnement TPG ne coûte que fr. 40.- par personne.
Une somme de fr. 400.- est ajoutée à ce calcul pour chaque autre enfant.
Les éventuels frais de crèche et de cantine ne sont pas compris dans ce budget.

COMMENT OBTENIR UNE BOURSE

Comment obtenir
une bourse (ou un prêt)

NATIONALITÉ	Si l'étudiant est dépendant ¹ DOMICILE/LIEU DE TRAVAIL du-des répondant-s	Si l'étudiant est indépendant ¹ DOMICILE/LIEU DE TRAVAIL de l' étudiant
Étudiant genevois, confédéré, ou ressortissant de l'UE/AELE. Étudiant réfugié à GE ² .	Domicilié et contribuable à Genève ou domicilié en zone frontalière et contribuable à Genève.	Domicilié et contribuable à GE depuis au moins 2 ans avant le début de sa formation.
Étudiant étranger (hors UE/AELE).	Domicilié et contribuable en Suisse depuis 5 ans, dont les 2 dernières années dans le Canton de GE avant que l'étudiant entreprenne sa formation.	Domicilié et contribuable en Suisse depuis 5 ans dont les 2 dernières années dans le Canton de Genève avant d'entreprendre sa formation.
Étudiant étranger (hors UE/AELE).	Répondant-s hors de la Suisse.	Permis B étudiant à GE.

Étudiant étranger (hors UE/AELE) Répondant-s domicilié-s et
contribuable-s à GE depuis moins
de 2 ans, et moins de 5 ans en CH.

Étudiant genevois, confédéré,
ressortissant de l'AELE ou étranger
d'un autre pays, non bénéficiaire
d'une aide du SAEA³.

- 1 Pour la définition, voir la «Loi sur l'Encouragement aux Études», article 19, consultable au BUIS et sur le site Internet de l'État de Genève: www.geneve.ch/legislation/welcome.html
- 2 Après avoir été demandeur d'asile dans le Canton et dont le répondant n'est pas domicilié en Suisse ou dont le répondant a obtenu l'asile dans le Canton.
- 3 Service d'Allocations d'Études et d'Apprentissage.
- 4 Pour les étudiant-es des HES-GE: contact Bureau Universitaire d'Information sociale.
- 5 Pour la définition, voir le «Règlement sur l'encouragement aux études», article 83, consultable au BUIS et sur le site Internet de l'État de Genève: www.geneve.ch/legislation/welcome.html
- 6 Sauf pour les étudiant-es des HES-GE (EIG – EIL – ESBA) dans lesquelles existe un Service Social et qui doivent s'adresser directement à celui-ci.

Comment obtenir une bourse (ou un prêt)

STADE DE FORMATION	OÙ S'ADRESSER	CRITÈRES D'ATTRIBUTION
1 ^{re} voire 2 ^e formation ou formation approfondie. Dès le début des études.	SAEA ³ 1, rue Pécolat, case postale 2179, 1211 Genève 1, tél.: 022 909 68 20	Le niveau de revenus de l'étudiant si indépendant ou de ses répondants si dépendant. La normalité des études ⁵ .
1 ^{re} voire 2 ^e formation ou formation approfondie. Dès le début des études.	SAEA ³ 1, rue Pécolat, case postale 2179, 1211 Genève 1, tél.: 022 909 68 20	Le niveau de revenus de l'étudiant si indépendant ou de ses répondants si dépendant. La normalité des études ⁵ .
1 ^{re} formation uniquement, études de base. Au moins une année d'études réussie à GE (bourse partielle). Au moins deux années d'études réussies à GE (bourse complète).	Sous-Commission des Bourses de l'Université. Contact: Bureau Universitaire d'Information sociale. 4, rue de Candolle, 1211 Genève 4, tél.: 022 379 77 79 ou 77 18 Sous-Commission des Bourses de l'Université. Contact: BUIS 4, rue de Candolle, 1211 Genève 4, tél.: 022 379 77 79 ou 77 18	Avoir travaillé pour couvrir ses frais d'études (au moins en partie). La normalité des études ⁵ . Les revenus du-des répondant-s sont pris en considération.
1 ^{re} formation uniquement, études de base. Dès le début des études.	Sous-Commission des Bourses de l'Université. Contact: Bureau Universitaire d'Information sociale. 4, rue de Candolle, 1211 Genève 4, tél.: 022 379 77 79 ou 77 18	La normalité des études ⁵ Les revenus du-des répondant-s sont pris en considération.
1 ^{re} formation uniquement, études de base ou études approfondies. Avoir réussi au moins une première année d'études à GE.	Les Fondations privées ou les bourses universitaires. Contact ou informations: Bureau Universitaire d'information sociale ⁶ 4, rue de Candolle, 1205 Genève, tél.: 022 379 77 79 ou 379 77 18	Avoir de bons résultats académiques et de bonnes recommandations de ses professeurs. Avoir travaillé pour couvrir ses frais d'études (au moins en partie). Avoir des difficultés à couvrir son budget. Les revenus du-des répondant-s sont pris en considération.

MLR, le 19.08.03

DOCUMENTS CONSULTABLES

Documents consultables
au BUIS

- > **Bourses et allocations d'études pour étudiant-es à Genève et en Suisse.** Ce document, élaboré par l'Office d'Orientation et de formation professionnelle répertorie les adresses des différents organismes qui octroient des bourses et allocations pour les étudiants de l'enseignement supérieur à Genève et pour les étudiants étrangers domiciliés à Genève.
- > **Liste d'adresse des différents Services de bourses cantonaux.**
- > **Prix, bourses, subsides:** Ce fichier figure dans le site Internet de l'Université de Genève, sous l'adresse suivante:
<http://www.unige.ch/rectorat/pbs/>
- > **Ariane. Répertoire de fonds, fondations et autres sources d'aide financière.** Cette brochure éditée par le Service d'information sociale et juridique de l'Hospice général (12, cours de Rive 1211 Genève) recense les possibilités d'appui financier existant dans le Canton.
- > **Répertoire des Fondations,** site internet: <http://www.esv2000.admin.ch> édité par le Département fédéral de l'intérieur. Ce répertoire contient, classées par ordre alphabétique, la liste des fondations d'utilité publique qui sont placées sous la surveillance de la Confédération.
- > **Study abroad. Études à l'étranger. Estudios en el extranjero.** Ce guide publié par l'UNESCO renseigne sur les bourses et les cours à la fois internationaux et offerts par les différentes autorités nationales. Il contient 2659 données relatives à l'enseignement et à la formation post-secondaires. Elles ont été recensées dans 129 pays différents.
- > **Coopération internationale. Bourses et aides à la mobilité.** Cette brochure éditée par le Ministère des Affaires Étrangères français liste les bourses possibles pour les Français se rendant à l'étranger et les étrangers accueillis en France.
- > **Guide du Service des Relations Internationales de l'Université.** Ce guide renseigne sur les différentes bourses d'échanges permettant à des étudiants suisses de faire un séjour de perfectionnement dans une université étrangère et des bourses d'État de l'OCUS (Office Central Universitaire Suisse).
- > **La Clé – Guide Social et Pratique:** www.hg-ge.ch
- > Autres documents et classeurs listant d'autres possibilités de bourses, stages et notamment pour études à l'étranger (adresses des sites Internet).

Éditeur

Division administrative et sociale des étudiants

Graphisme

Daniel Galasso, Genève

Impression

4'000 exemplaires sur les presses
de l'Atelier d'impression de l'Université de Genève

© Université de Genève, août 2005

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Bureau universitaire d'information sociale (BUIS)
4, rue de Candolle | CH-1211 Genève 4
<http://www.unige.ch/dase/buis>

